

COMPTE RENDU DE LA CLE PLENIERE

du 27 janvier 2021 à Alex

Ordre du jour :

1. Validation du Compte rendu de la CLE du 18 décembre 2019

2. Installation de la Commission Locale de l'Eau

- Enjeux et historique de la politique de l'eau sur le territoire
- Objet et fonctionnement de l'instance de la CLE et de son Bureau, rôle de la structure porteuse
- Election du Président de la CLE
- Composition du Bureau de la CLE : désignation des membres du collège des élus

3. Révision du SAGE

- Objet du SAGE, portée et contenu
- Orientations stratégiques adoptées en 2019
- Calendrier de travail du 1er semestre 2021 et travaux des commissions thématiques



Gérard CROZIER accueille l'ensemble des participants et présente ses meilleurs vœux, particulièrement de santé compte tenu de la situation sanitaire qui a notamment conduit à ne pas organiser d'accueil café préalablement à cette séance.

Il indique qu'il s'agit aujourd'hui d'une CLE particulière avec l'élection du président et du Bureau. Sous le contrôle de Mme la Sous-préfète et dans le respect des gestes barrières, il fait procéder à un tour de table afin que chaque participant puisse se présenter. Il indique ensuite les personnes excusées et qui ont donné mandat.

Il souhaite également la bienvenue à David ARNAUD, nouvel animateur du SAGE en remplacement de Chrystel FERMOND, chaleureusement applaudie pour la remercié de l'ensemble du travail qu'elle a réalisé à ce poste durant 14 années et qui a désormais la charge de la direction du SMRD.

Après avoir précisé que le quorum est atteint pour pouvoir délibérer, Gérard CROZIER indique savourer ces derniers instants à la présidence de la CLE qui lui ont apporté de nombreuses satisfactions en soulignant la très forte motivation et implication de l'ensemble des membres de la CLE tout au long de ces années.

1. Validation du compte rendu du 18 décembre 2019

Frédéric TRON, représentant le SMRD, intervient sur les thèmes abordés lors de cette séance. L'intégralité de son intervention est jointe au présent compte rendu.

Sans autre remarque de l'assemblée, *le compte rendu du 18 décembre 2019 est validé à la majorité (5 absentions).*

2. Installation de la CLE : rappel des enjeux du territoire, de l'historique de la politique de l'eau et de l'objet de la CLE

David ARNAUD présente le périmètre du SAGE et ses principales caractéristiques.

Avec 40 années de politique de l'eau sur le territoire, le bassin Drôme fait figure de précurseur avec le 1^{er} SAGE et la 1^{ère} CLE de France en 1993. A cette époque il s'agit de répondre aux enjeux quantitatifs irrigation avec apaisement des conflits, quantitatifs inondation en réponse aux dégâts observés sur les ouvrages, qualitatifs face aux dégradations provoquées par des rejets non traités. Une première révision du SAGE a été opérée en 2010 pour répondre à la réglementation qui a évolué et qui rend le SAGE opposable ; une nouvelle notion apparaît alors, en déclinaison de la Directive Cadre sur l'Eau, l'objectif de « bon état des masses d'eau ».

Après 10 ans de mise en œuvre, une nouvelle révision est en cours pour intégrer les nouveaux outils développés par la CLE ces dernières années : plan de gestion de la ressource en eau, plan de gestion de l'espace fonctionnel, plan de gestion des ressources stratégiques.

Gérard CROZIER félicite l'implication du territoire, débutée depuis de nombreuses années, pour prendre en main son destin et trouver collectivement des solutions.

Il salue le travail du premier Président de la CLE, Jean SERRET, qui a porté le premier SAGE.

Jean SERRET souligne le plaisir passionnant qu'il a eu de pouvoir piloter cette démarche, et avoir été un privilégié de travailler avec les élus, les usagers et les administrations pour apporter une certaine paix sociale dans cette vallée. Il rappelle les grandes années de sécheresse de 1989, 1990 et 1991 qui ont amené à des conflits conduisant certains irrigants à garder la nuit leurs pompes en étant équipés de fusils suite aux dommages occasionnés sur leurs équipements. Le Préfet lui avait alors demandé de pacifier ce territoire, en s'appuyant sur un travail collectif et une équipe pour trouver / créer les conditions de la concertation. Il se dit persuadé que ce travail de décision démocratique se poursuivra.

Gérard CROZIER remercie pour cette intervention importante qui permet de prendre la mesure du travail réalisé pour aboutir à cette sérénité des débats au sein de la CLE.

Roger MATHIEU intervient pour rendre hommage à Didier JOUVE, personnalité discrète selon lui mais qui a beaucoup œuvré pour la politique de l'eau du territoire, par une approche visionnaire et moderne au démarrage des travaux de la CLE.

David ARNAUD revient ensuite sur le fonctionnement de la CLE, fonctionnement unique avec trois collègues qui se parlent pour régler des sujets conflictuels ; pour développer collectivement une vision prospective ; pour l'atteinte d'un équilibre entre développement du territoire et disponibilité de la ressource en eau, support de nombreuses activités.

Composée pour moitié d'élus, au moins un quart d'usagers et de représentants des services de l'Etat, la CLE pilote la mise en œuvre et le suivi du SAGE. Elle émet également des avis sur les projets soumis à autorisation, avec une délégation au Bureau pour ce faire.

Le rôle des membres de la CLE est également rappelé à savoir assurer la représentation des personnes qui l'ont désigné pour siéger à la CLE.

La CLE n'ayant pas d'existence juridique, son portage est assuré par le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme, depuis 2007, pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'études nécessaires au SAGE et héberger l'équipe d'animation. Le SMRD, également présidé par Gérard CROZIER, regroupe les 3 intercommunalités du bassin ainsi que le Département.

La CLE s'appuie sur un Bureau pour la préparation de ses décisions et la rédaction du SAGE.

Le dispositif prévoit également des commissions thématiques, une par enjeu du SAGE. Ouvertes aux membres de la CLE ainsi qu'à des personnes extérieures, elles examinent dans le détail chacune des problématiques.

Il est également fait état d'une particularité du SAGE Drôme : la participation d'observateurs citoyens au sein de la CLE, consécutive au projet SPARE. Mené sur la période 2015-2018, ce projet a permis de mobiliser une forte participation citoyenne sur les enjeux de l'eau en amont de la révision du SAGE et se concrétise désormais par une participation des citoyens à la CLE. Pour cette CLE, 16 citoyens ont candidaté pour être observateurs et seulement 2 d'entre eux ont été sélectionnés comme le prévoit les règles de fonctionnement.

Gérard CROZIER remercie Claire PETIT-JEAN d'avoir énormément œuvré sur le projet SPARE avec toute l'équipe du SMRD, une première en France, dans la continuité des travaux pionniers que mènent le bassin Drôme. Il souhaite que la CLE continue à être dans l'innovation et qu'elle soit toujours reconnue sur le bassin et en dehors pour la qualité du travail qu'elle réalise.

3. Election du Président de la CLE

Gérard CROZIER annonce qu'il ne sera pas candidat à sa succession. C'est avec beaucoup d'émotion qu'il souligne le plaisir qu'il a eu à conduire des travaux de la CLE, avec l'aide de l'équipe du SMRD, et la participation des membres de la CLE.

Il explique la raison de ne pas continuer à la Présidence de la CLE : pendant ces 10 dernières années, il a été opportun que la présidence de la CLE et du SMRD soit exercée par une même personne. Cela a permis des moments forts de travail pour tisser des liens étroits au sein du SMRD dans l'optique d'une politique de l'eau de bassin. Il souligne que ce choix lui permettra également de se concentrer sur le pilotage du SMRD.

Il rappelle les nombreux temps forts de la décennie avec la première révision du SAGE, l'étude des ressources pour la définition du volume prélevable, la participation citoyenne et, surtout, la reconnaissance du travail de la CLE qui a très souvent été sollicitée pour faire part de son expérience y compris à des délégations de nations étrangères.

Après ce rapide historique, il insiste sur une notion importante qui doit se poursuivre selon lui : la CLE doit être une instance facilitatrice, en particulier sur le plan réglementaire.

Roger MATHIEU souligne que, malgré des conflits parfois très forts, il tient à remercier Gérard CROZIER d'avoir su mener les débats au sein de la CLE de manière intelligente, équitable, respectueuse et efficace.

Gérard CROZIER fait appel au doyen de l'assemblée pour piloter l'élection du Président de la CLE et c'est Jean-Jacques VEILLET qui est désigné pour assurer le bon déroulement de la séance d'élection.

Jean-Jacques VEILLET prend place en tribune et procède au rappel des modalités d'élection du Président de la CLE :

- Le Président est élu par les représentants du collège des collectivités territoriales et doit appartenir à ce même collège,
- Il est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,
- Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

Il est également fait appel à deux assesseurs pour accompagner le Président dans le déroulement de l'élection. Martine CHARMET et André GIRARD se proposent.

Jean-Jacques VEILLET fait appel aux candidats à la Présidence de la CLE afin qu'ils se manifestent et exposent leurs idées ainsi que leurs opinions.

Seul Pierre LESPETS propose sa candidature.

Pierre LESPETS expose les motifs de sa candidature.

Il explique qu'il est conseiller municipal à la commune de Loriol avec une délégation à l'eau. Il précise que, sous le mandat précédent, il était déjà en charge de l'eau sur sa commune, délégué au SMRD et à la CLE. Il précise que Gérard CROZIER lui a proposé de se présenter à cette présidence. En revanche, il espérait qu'il ne serait pas le seul à proposer sa candidature ce matin. Il indique avoir conscience de ne pas disposer de toutes les capacités mais pense que c'est avant tout un travail d'équipe. Il reconnaît aussi que la barre est haute, passer après deux présidents qui ont œuvré pendant près de 40 ans et qui ont agi de belle façon avec des résultats qui sont là, c'est un peu impressionnant. Ce travail d'équipe, il souhaite le mener de façon étroite. Il a déjà pris contact avec certains pour débiter ce travail collégial ; il compte sur toutes les compétences réunies au sein d'un bureau pour faire de belles choses et le territoire le mérite. Il souhaite donc s'appuyer fortement sur le bureau pour préparer les décisions.

Il souligne que la CLE a su prendre soin de l'eau sous toutes ses formes dans le territoire et qu'il n'y pas de raison de révolutionner ce qui a été mis en place ; qu'il s'agit au contraire de s'inscrire dans la continuité du travail réalisé.

A ce titre, il remercie Jean SERRET, qui est l'instigateur de cette démarche sur le territoire en soulignant que partir de zéro n'était pas facile. Il se dit impressionné par ce qu'est devenu ce territoire où il est né et se souvient de ce qu'étaient les bords de rivière il y a 30 à 50 ans ; les résultats sont aujourd'hui visibles de ceux qui ont longtemps œuvré pour améliorer la situation. Il souhaite pouvoir aller plus loin encore, continuer à pacifier le territoire car des enjeux existent toujours avec des conflits qui reviennent.

Après cette déclaration, Jean-Jacques VEILLET fait procéder à l'élection.

Au terme du dépouillement, Jean-Jacques VEILLET prononce les résultats :

- **Nombre de votants : 24**
- **Nombre du suffrage exprimés : 24**
- **Nombre de blancs : 1**
- **Nombre d'abstention : 1**
- **Nombre de voix pour Monsieur Pierre LESPETS : 20**
- **Autres suffrages exprimés : 2 voix pour Monsieur Frédéric TRON.**

Monsieur Pierre LESPETS est élu Président de la CLE à la majorité des voix.

Pierre LESPETS prend place en tribune et remercie l'ensemble des votants pour leur confiance, en indiquant qu'il prend la mesure de la charge qui est devant « nous » et pas seulement devant « lui ».

4. Election du Bureau de la CLE

Pierre LESPETS rappelle la composition du Bureau de la CLE qui comprend 10 personnes du collège des élus dont le Président de la CLE, 5 représentants du collège des usagers et 3 représentants des services de l'Etat.

Il indique que l'élection doit porter aujourd'hui sur le renouvellement des sièges du collège des collectivités du Bureau par les membres de la CLE de ce même collège.

Sur les 10 sièges, un est prévu pour le Président de la CLE et deux autres sont occupés par des conseillers départementaux, à savoir Jean SERRET et Martine CHARMET, qui n'ont pas perdu le mandat pour lequel ils ont été désignés.

Il est donc nécessaire de procéder au renouvellement de 7 sièges vacants.

Roger MATHIEU s'interroge sur le fait que seuls les élus participent à ce vote alors que les règles de fonctionnement prévoient « il [ndlr : le Bureau] est élu à la majorité par les membres de la CLE ».

David ARNAUD précise que cette installation de la CLE, et de son Bureau, fait suite à un renouvellement partiel de la composition de la CLE. L'arrêté préfectoral du 19 novembre 2020 ne modifie que la composition du collège des collectivités territoriales pour remplacer les élus qui ont perdu le mandat pour lequel ils ont été désignés, et ce suite aux élections municipales et intercommunales.

Il indique que la règle rappelée par Monsieur MATHIEU est ainsi adaptée à ce contexte et que ne participeront au vote du remplacement des représentants des collectivités territoriales au Bureau qui ont perdu leur mandat, que des membres de la CLE issus de ce même collège.

Pierre LESPETS indique qu'il souhaite que le Bureau soit constitué de manière équitable au niveau de la représentativité des territoires.

Il appelle les candidates et les candidats qui souhaiteraient siéger bureau de la CLE à se manifester.

Se portent candidats pour siéger au Bureau de la CLE :

- Monsieur Frédéric TRON, représentant le SMRD,
- Monsieur Gilles MAGNON, représentant la CC Crestois Pays de Saillans,
- Monsieur Philippe CHAVE, représentant la commune de Livron,
- Monsieur Freddy MARTIN, représentant la commune de Saillans,
- Monsieur Pascal BAUDIN, représentant la CC Diois,
- Monsieur Christophe LEMERCIER, représentant la commune de Crest,
- Monsieur Philippe CHAVE, représentant la commune de Livron,
- Madame Dominique VINAY, maire de Pontaix
- Monsieur Gérard CROZIER, représentant la CC Val de Drôme,
- Monsieur Ludwig BLANC, représentant le Syndicat d'Irrigation Drômois,
- Monsieur Jean ARAMBURU, maire de Valdrôme (excusé pour cette réunion mais qui a confirmé sa candidature par téléphone en cours de séance auprès de Martine CHARMET).

Compte tenu du nombre de candidats, Pierre LESPETS propose que chaque votant établisse une liste avec 7 noms et que soit décomptés, au final, les candidats ayant récoltés le plus grand nombre de suffrages.

Après dépouillement des votes, Pierre LESPETS donne lecture du décompte des voix dont les résultats sont les suivants (et par ordre décroissant du nombre de votes obtenus) :

- Gilles MAGNON : 23
- Jean ARAMBURU : 20
- Gérard CROZIER : 20
- Pascal BAUDIN : 18
- Frédéric TRON : 17
- Christophe LEMERCIER : 16
- Ludwig BLANC : 16
- Freddy MARTIN : 14
- Dominique VINAY : 14
- Philippe CHAVE : 10

Sont donc élus pour siéger au Bureau de la CLE, au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements :
Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Ludwig BLANC, Gérard CROZIER, Christophe LEMERCIER, Gilles MAGNON et Frédéric TRON.

Pierre LESPETS remercie les membres de la CLE pour ce vote et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Bureau.

Il précise que des vice-présidents devront être désignés dans un second temps au sein du Bureau pour présider les cinq commissions thématiques et assurer le lien avec la CLE.

A ce stade, Marc VEROT souhaite intervenir pour porter le message de l'Agence de l'Eau, partenaire de la politique de l'eau sur les territoires.

Il souhaite souligner la chance que l'Agence de l'eau a de pouvoir accompagner un bassin comme celui de la rivière Drôme ainsi que la chance qu'ont tous les membres de la CLE de participer à ce beau projet de politique de l'eau.

Il dit que la Drôme est une rivière qui rassemble, que c'est une rivière naturelle, véritable joyau avec très peu d'aménagements contrairement aux bassins voisins, que c'est une richesse pour le territoire et pour tous les usages.

Il souligne la chance de la rivière Drôme d'avoir un collectif qui s'occupe de ce patrimoine, collectif réuni au sein de la CLE et qui peut s'appuyer sur le SMRD, compétent pour la Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et ce pour la totalité du territoire.

Il estime que cette chance est due à l'engagement des élus. A ce titre Marc VERO souligne le travail remarquable de Messieurs Jean SERRET et Gérard CROZIER comme Président de CLE et s'associe à ce qui déjà été dit par Monsieur Roger MATHIEU en mémoire de Monsieur Didier JOUVE.

Il souligne que des défis sont devant la CLE avec en particulier l'adaptation au changement climatique. Cela nécessite un travail collectif de longue haleine avec des températures plus élevées, moins d'eau et avec incidences sur la rivière et sur les usages de l'eau ; de nombreux débats sont à venir mais c'est un fort enjeu de la révision du SAGE en cours.

Il se dit confiant pour la suite, car la CLE a un vécu important et les débats se passent bien ; à cela, il ajoute une équipe du SMRD extrêmement impliquée, compétente et engagée. Pour illustrer ses propos, il indique le très bon taux de réalisation du bilan d'activité présenté par le SMRD à l'Agence pour l'année 2020 alors que la crise sanitaire liée au COVID a un fort impact.

Marc VEROT rappelle que l'agence de l'eau sera aux côtés de la CLE, avec ses moyens humains et financiers, pour relever les défis à venir à travers la révision du SAGE.

Pierre LESPETS remercie pour cette intervention et dit s'inscrire totalement dans ce qui vient d'être annoncé par l'Agence de l'Eau. La tâche est immense mais on doit s'adapter à tous les changements à venir.

Par ailleurs, Pierre LESPETS estime intéressant pour le territoire de pouvoir s'inspirer d'autres démarches et initiatives qui pourrait être applicables ou adaptées à notre bassin.

Pour ce faire, il souhaite proposer de travailler avec la fondation IAGF, Initiatives Aménagement des Grands Fleuves (<https://www.initiativesfleuves.org/>), qui travaille en lien avec la CNR pour le

Rhône, sur les fleuves, les sources et leurs affluents. Il envisage de les convier, au sein d'une CLE plénière ou un autre type de réunion, pour écouter le travail qu'ils conduisent et éventuellement bâtir une collaboration dans l'optique de mener une réflexion sur la confluence Drôme-Rhône. Il cite également une deuxième fondation dénommée BE WATER ONE et qui œuvre auprès de l'UNESCO pour tenter de faire classer la source de certains fleuves ou rivières. La présidente de cette fondation a été rencontrée et accepterait également de partager le travail qu'elle conduit.

Compte tenu du temps restant, le Président propose d'écourter l'ordre du jour et propose de se pencher sur le calendrier de travail.

5. Calendrier de travail

David ARNAUD annonce les besoins identifiés par la cellule d'animation pour l'année 2021.

Tout d'abord, de nombreux projets sont soumis à l'avis de la CLE en ce début d'année et qui nécessitent un examen approfondi :

- projet d'arrêté cadre sécheresse présenté par la DDT,
- projet de DUP pour l'alimentation en eau potable de la commune de Saint Roman,
- projet de renouvellement de la concession du Rhône,
- projet d'arrêté préfectoral de protection des habitats naturels,
- projet de SDAGE.

Ensuite les travaux de rédaction vont occuper une autre grande partie de l'année 2021.

Suite aux orientations stratégiques validées en 2019, l'année 2020 n'a pas permis de réunir les instances pour débiter le travail de rédaction pour les raisons sanitaires liées au COVID.

2021 sera donc l'occasion de reprendre ce travail en s'appuyant sur les commissions thématiques :

- une première série de réunions d'acculturation aux enjeux et à la portée du SAGE,
- une seconde série pour examiner plus en détail les propositions de rédaction suggérées par la cellule d'animation.

David ARNAUD propose que le Bureau de la CLE travaille le planning dès ses premières réunions afin de définir la feuille de route pour l'année 2021.

Un planning prévisionnel est ainsi proposé comme base de travail :

- un à deux bureaux au cours des mois de février et mars ;
- une CLE en avril avec un ordre du jour qui pourrait être consacré au bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau et à la validation de la composition des commissions thématiques ;
- une série de commissions thématiques sur les mois de mai et juin spécial « acculturation » avec visite de terrain ;
- un bureau en juillet pour synthétiser les résultats de ces premières rencontres et préparer une seconde série de commissions thématiques à l'automne.

Pierre LESPETS demande à ce que la date du premier Bureau de la CLE soit déterminé à partir d'un sondage des disponibilités des membres du Bureau. Il souhaiterait également que les bureaux puissent être délocalisés pour s'accompagner de visites de terrain permettant de mieux cerner les sujets à traiter. Il propose que le premier bureau soit organisé sur la commune de Saint-Roman.

6. Questions diverses

Claude AURIAS souhaite saluer l'élection de Pierre LESPETS qui a été son homme de confiance sur la commune de Loriol durant tout le précédent mandat.

Il souligne l'importance du travail de la CLE et le temps que nécessitent de tels travaux, en particulier par le Président et les membres du Bureau. En revanche, il déplore qu'aucune indemnité n'est aujourd'hui prévue par les textes et que cela peut s'avérer être pénalisant pour le fonctionnement de la CLE, eu égard aux nombreux déplacements qu'une telle mission nécessite. Il souhaite que l'on puisse pallier cette problématique et que l'on trouve des solutions pour des indemnités.

En conclusion, Pierre LESPETS remercie l'ensemble des participants de leurs présence et pour le temps qui a pu être vécu ensemble dans ce contexte si particulier.

Il souhaite que l'on puisse relever ensemble le défi qui est devant nous et appelle à ce que les membres de la CLE n'hésitent jamais à le solliciter, indiquant qu'il a besoin des remarques et conseils que chacun peut lui apporter.

Il donne ensuite la parole à Madame la Sous-préfète pour clôturer cette séance.

Camille de WITASSE-THEZY remercie le Président nouvellement élu et souhaite à la CLE une belle continuation sur ce projet. La CLE est une belle instance et les enjeux à traiter extrêmement importants pour le territoire. Elle espère aussi une amélioration rapide des conditions sanitaires afin de faciliter le travail à tous.



La séance est levée à 12h00.

Membres présents :

AURIAS Claude Région ARA
 BAUDIN Pascal CC Diois
 BAUDOIN Jean-Louis Maire St-Benoit-en-Diois
 BAUGIRAUD Marc CLCV
 BLANC Ludwig SID
 BONNARD Alain Mairie Solaure-en-Diois
 BOUTES Patrick CDCK
 BRELY Christian FDPMA
 BREYNAT Philippe ADARII

a mandat de Chambre d'Agriculture

CAILLET Christian SM Scot Vallée Drôme
 CHARMET Martine CD 26
 CHAVE Philippe Mairie Livron
 CROZIER Gérard CCVD, Président CLE,

a mandat de Patricia BRUNEL-MAILLET

DANCHIN Justine Mairie Luc-en-Diois
 DE WITASSE-THEZY Camille Sous-préfète de Die

a mandat de DDCS

FOURNIE Josette Agribiodrôme

a mandat de CRPF

GAGNIER Gérard PNR Vercors

GIRARD André Assoc. Moulins et canaux
 LADEGAILLERIE Jacques CD26
 LESPETS Pierre Mairie Lorient
 LEMERCIER Christophe Mairie Crest
 MAGNON Gilles CC Crestois Pays Saillans
 MASSE Yannick Mairie Aubenas
 MARION Christine Mairie Grâne
 MARTIN Freddy Mairie Saillans
 MATHIEU Roger FRAPNA
 MATRON Jean-Pierre OFB

a mandat de ONF

REY Rémi Mairie Saint-Roman
 ROURE Stéphane DDT

a mandat de DREAL

SERRET Jean CD26
 TESSERON Françoise Mairie Die
 TRON Frédéric SMRD
 VEILLET Jean-Jacques ASL Boulc
 VEROT Marc Agence de l'eau

a mandat de ARS

VINAY Dominique Maire Pontaix

Autres présents :

CARSANA Olivier, DDT
 HAMELIN Catherine, CD26 – SAGE Bas Dauphiné
 SIVADE Eve, Agence de l'eau

SMRD :

ARNAUD David, animateur du SAGE Drôme
 PETIT-JEAN Claire, CM appui au SAGE
 LAURENCE Antoine, stagiaire

Observateurs :

BAIETTO Jean-Luc
 FAYARD Francis
 HUPEL Annie

Membres excusés :

ARAMBURU Jean Mairie Valdrôme
 BARRAS Christophe UNICEM
 BON Serge Chambre Agriculture
 BOUDOT Didier ONF
 BRUNEL-MAILLET Patricia CD26
 CROSNIER Jérôme DREAL
 JEUNE Alain CRPF
 MICHEL DANSAC Marie-Thérèse, Assoc. riverains
 Prentegarde
 VITALI Hervé DDCS
 VITRY Brigitte ARS

Représentants excusés :

CCI, F. Hôtellerie Plein Air, Préfet coordonnateur
 de bassin (DREAL), Fédération Chasseurs